Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212900690-20251224-CM2025_101-DE

Conseil municipal du jeudi 18 décembre 2025

DÉLIBERATION

CM 2025-101 Renouvellement de la convention avec l'Ecole de Musique, de Danse et de Théâtre de Guilers

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 18 décembre, à 18 h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Matthieu SEITE, maire.

PRÉSENTS :
Mmes et MM. Isabelle NEDELEC, 1è adjointe ; Gilbert QUENTEL, 2è adjoint ; Sophie GUIAVARCH, 3è adjointe ; Olivier YVEN, 4è adjoint ; Bénédicte ROLLET 5è adjoint ; Jean-Jacques CADALEN, 6è adjoint ; Emmanuelle LE BARS, 7è adjointe.

Mmes et MM. Michel RICHARD ; Michel CADOUR ; Nelly GALAIS ; Anne CARRO ; Marie-Françoise KERGLONOU ; Alain CUEFF ; Pierre EVEN ; Thierry COLAS ; Stéphanie POTÉREAU ; Anne-Sophie MORVAN ; Denise PHELEP ; Bruno SIMON ; Sylvie RAVAILLEAU ; Gwenaël KERJEAN ; Jérôme JACOPIN ; Jean-Philippe SOURIMENT.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION : Delphine DUVAL, Directrice Générale des Services ; François LEROY, Directeur Général Adjoint.

ABSENTS EXCUSÉS :

Pierre OGOR qui a donné procuration de vote à	Isabelle NEDELEC
Catherine MERCEUR, qui a donné procuration de vote à	Michel CADOUR
Céline KERANGUEVEN, qui a donné procuration de vote à	Olivier YVEN
Catherine DENIEL, qui a donné procuration de vote à	Gwenaël KERJEAN
Philippe EGELE, qui a donné procuration de vote à	Bénédicte ROLLET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Michel RICHARD

La convocation à la présente réunion a été notifiée aux conseillers municipaux et affichée en mairie le 10 décembre 2025.

Nombre de conseillers :

En exercice.....	29
Présents.....	24
Votants.....	28

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212900690-20251224-CM2025_101-DE

CM 2025-101 Renouvellement de la convention avec l'Ecole de Musique, de Danse et de Théâtre de Guilers

(Directement concernée par cette délibération, Madame Sophie GUIAVARCH se déporte et ne prend pas part au vote)

Monsieur Olivier YVEN donne lecture de la délibération :

La convention entre l'EMDTG et la Mairie de Guilers arrive à échéance le 31 décembre 2025 et doit donc normalement être renouvelée d'ici cette date.

Cependant, cette convention, qui porte sur les objectifs, les moyens, les subventions financières et matérielles ainsi que sur les engagements mutuels des deux parties, nécessite une discussion approfondie entre les partenaires.

Or, l'EMDTG est engagée dans un dispositif de DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) en 2025, avec un rapport attendu pour janvier/février 2026. Par ailleurs, la directrice, absente pendant toute l'année 2025, reprendra son poste en janvier 2026.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de permettre à la Mairie de Guilers et à l'EMDTG de recourir à l'article 8.1 de la convention, qui précise : « Elle est conclue pour une durée de trois ans de date à date, à compter de sa date d'effet. Elle pourra être prolongée, sur décision expresse du Conseil Municipal, pour une durée maximale d'un an. »

Ainsi, les deux structures pourront engager les discussions pour la réécriture de la convention dans des conditions plus favorables.

Si la prolongation est décidée, l'EMDTG en sera informée et la décision sera soumise au vote du Conseil Municipal en décembre 2025.

* * *

Le Conseil municipal,

VU l'avis de la **commission « Culture, animation, jeunesse, éducation, enfance, sport, associations » du 11 décembre 2025** : favorable ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, **a validé** ce renouvellement de convention.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le maire,
Matthieu SEITE



Le secrétaire de séance,
Michel RICHARD

